

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 13 octobre 2023

Présents : Mr ALARY Didier, Mme CERVELLO Nathalie, Mr OLIVE Benoit, Mr SALAMERO JULIA Pierrick

Excusé(s) : Mr LANCE Dominique

Secrétaire de séance: Mme CERVELLO Nathalie

Début de séance 18h00 par Mr OLIVE Benoit

Traitement des délibérations mises à l'ordre du jour.

Devis pour la réalisation du SDAEP (Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable).

Dans le cadre de la politique sur l'eau potable menée par notre commune, il convenait de choisir l'entreprise qui sera en charge de la réalisation de l'audit initial de notre réseau (SDAEP).

Après lecture et étude des différents dossiers transmis et échanges avec l'Agence Technique Départementale de l'Aude conventionnée par la commune en tant qu'« appuie » dans la gestion de ce dossier, l'offre présentée par la société ARTELIA est retenue par le Conseil Municipal pour un montant de 32 400,00 € TTC (27 000,00 € HT).

- La présente délibération est votée à l'unanimité

Calendrier prévisionnel de réalisation des opérations :

- Novembre 2023 - Décembre 2023 : présentation de la collectivité et connaissance du système d'alimentation en eau potable
- Décembre 2023 – Janvier 2024 : état des lieux de l'alimentation en eau et analyse prospective
- Février 2024 – Mars 2024 : analyse du fonctionnement du réseau
- Mars 2024 – Avril 2024 : étude de scénarios et programme de travaux
- Avril 2024 – Mai 2024 : rédaction du Schéma Directeur et zonage de l'alimentation en eau potable

Pour rappel, la politique volontariste d'amélioration de notre gestion de l'eau potable menée ensemble permet à ce projet de SDAEP d'avoir reçu un accord de financement à hauteur de 30% par le Département de l'Aude et de 50% par l'Agence de l'eau.

Délibération de création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité.

Dans le cadre d'un renfort d'équipe pour la période hivernale 2023-2024, cette délibération vise à permettre le recrutement d'un adjoint technique à plein temps à compter du 9 novembre 2023 et ce pour une durée de 6 mois.

- La présente délibération est votée à l'unanimité

Décisions modificatives n°4 M57.

Compte 681 : + 3834€ / Compte 023 : - 3834€

Compte 021 : - 3834€ / Compte 281538 : + 3834€

- La présente délibération est votée à l'unanimité

Délibération pour suppression de poste.

Suite au départ à la retraite de Mr JUMBOU Bernard, cette délibération vise à supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

- La présente délibération est votée à l'unanimité

Etat d'assiette et destination des coupes de bois. Forêt communale de ROQUEFORT DE SAULT pour l'exercice 2024.

Suite aux propositions émises par l'ONF pour l'exercice 2024, cette délibération vise à approuver la mise en l'état d'assiette de la coupe suivante : parcelle 31P et parcelle 32p, située sur la forêt communale de Roquefort de Sault.

- La présente délibération est votée à l'unanimité

Etat d'assiette et destination des coupes de bois. Forêt communale indivise de la RESCLAUSE pour l'exercice 2024.

Suite aux propositions émises par l'ONF pour l'exercice 2024, cette délibération vise à approuver la mise en l'état d'assiette de la coupe suivante : parcelle 8a, située sur la forêt communale indivise de la Resclause.

- La présente délibération est votée à l'unanimité

Devis pour le réaménagement de la toiture du bâtiment ACCA, ancienne colonie.

Suite à une demande émise par l'Association Communale de Chasse Agréée pour voir réaménager une partie de la toiture du bâtiment mis à sa disposition par la commune, un devis a été demandé à l'entreprise RIGONI.

Suite à diverses interrogations soulevées : pertinence de ne reprendre qu'une seule partie de la toiture du bâtiment, difficultés possibles dans la gestion des plaques actuellement posées sur la toiture ... le Conseil Municipal a décidé de s'accorder un délai de réflexion supplémentaire dans le traitement de cette demande.

Une recherche et un traitement des gouttières sera toutefois réalisé afin d'assurer au mieux l'étanchéité de cette toiture.

Devis goudronnage.

Dans le cadre des opérations régulières d'entretien de la voirie communale, la reprise du goudron de certaines zones (montée de l'église, pont de la colonie...) ainsi que le goudronnage de deux rues (rue du Prieuré Sainte Marie à Buillac et rue « du dessus » du Barry à Roquefort) sont envisagés.

Le devis relatif à ces travaux présenté par l'entreprise COLAS est retenu par le Conseil Municipal pour un montant de 34 654,80 TTC (28 879,00€ HT).

- La présente délibération est votée à l'unanimité

Pour rappel, la commune ne peut envisager à ce jour des opérations de goudronnage de rue que sur les zones peu impactées par la présence du réseau d'eau potable. En effet, les travaux à venir dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable pourraient induire la réalisation de fouilles ou de tranchées sur les zones traversées par ledit réseau.

Devis travaux station d'épuration.

Suite à un affaissement du talus, une intervention s'avère nécessaire pour effectuer une réparation de fuite entre les bassins de la station d'épuration et un nouveau talussage.

Le devis relatif à ces travaux présenté par l'entreprise ALARY est retenu par le Conseil Municipal pour un montant de 1 920,00 € TTC (1 600,00 € HT).

- La présente délibération est votée à l'unanimité

Devis réalisation de parking Roquefort de Sault.

Dans le cadre de l'aménagement d'un parking situé au centre de Roquefort, il est nécessaire de faire procéder dans un premier temps à des opérations de terrassement, de nivellement et de compactage des parcelles concernées.

Le devis relatif à ces travaux présenté par l'entreprise ALARY est retenu par le Conseil Municipal pour un montant de 8 862,00 € TTC (7 385,00 € HT).

- La présente délibération est votée à l'unanimité

Le « coin » des infos.

Livraison de pain.

La commune est dans l'attente de la signature d'une convention avec la CCPA et La Poste pour mettre en place un service de livraison de pain sur le site de l'Agence Postale Communale.

Après plusieurs réunions d'échanges et de « négociations », le projet concerne la mise en place d'une livraison de pain le mardi et le vendredi de chaque semaine sur le site de l'Agence Postale.

L'approvisionnement serait réalisé par La Poste auprès de la boulangerie PEREZ à Axat.

Les commandes devraient être réalisées au préalable (délai non encore communiqué) auprès de l'agent communal en charge de l'Agence Postale.

Les personnes qui seraient intéressées par ce système de livraison sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie dans la semaine du 06 au 10 novembre 2023.

La livraison aurait lieu uniquement sur le site de l'Agence Postale aux jours et aux heures qui seraient prévues par la convention.

Une facturation mensuelle serait réalisée auprès des particuliers par la CCPA suivant les commandes effectuées durant le mois écoulé.

Journée du samedi 11 novembre 2023.

10h15 : rendez-vous devant la Mairie

10h30-11h00 : Défilé suivi de la cérémonie au Monument aux Morts

11h00-12h00 : Messe

12h00 : apéritif offert par la municipalité à la salle polyvalente

Un repas suivi d'un après-midi dansant organisés par l'association NSD Madres clôtureront la journée.

